Département de la Sarthe
Arrondissement de Mamers
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 18/11/2026
N° 2026/60
Arrêté de règlementation temporaire de circulation

Mme Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par l'entreprise Eiffage route Bretagne – Pays de La Loire, Base Travaux LGV– ZA de La Servinière-53940 Saint Berthevin, représentée par Dominique Marchand ;

Considérant les travaux de réfection de tranchées à la suite des travaux de maillage réseau GRDF occasionnant l'effondrement d'une partie de la chaussée, route de Conlie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrête

Article 1 – Restriction de circulation
La circulation route de Conlie, RD 75 en agglomération, sera alternée par mise en place de feux de circulation.

Article 2 – Signalisation
Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait, par l'entreprise en charge des travaux, conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 3 – Prescription contraire
Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.
La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 4 – Délais de prescription
Cet arrêté prendra effet à compter du 25 novembre au 4 décembre 2026, pour une journée de travail sur cette période.

Fait à Mézières-sous-Lavardin,
Le 18 novembre 2026,



Mme Le Maire,
Linda Poirier

DIFFUSIONS
Site internet communal,
L'entreprise pour attribution,
Le Département